

CHARTRE DE MANAGEMENT DE L'UNION POUR L'ENFANCE

Les 9 Engagements



2021



Les 9 engagements de management

1

FAIRE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AUTOUR DE LA CHARTE DES 6A

La communauté éducative est l'ensemble des personnes qui agissent ensemble auprès des enfants. Nous créons une communauté éducative fondée sur les valeurs inscrites dans nos projets d'établissement, notamment la Charte des 6A.

2

PRÉVENIR LE FONCTIONNEMENT EN URGENCE

Nous mettons en œuvre des méthodes de travail adaptées pour prévenir le fonctionnement en urgence et notamment en suppléant avec attention aux absences.

3

CONDUIRE UNE ALLIANCE ÉDUCATIVE EN CO-ÉLABORANT AVEC NOS PAIRS

Nous nous engageons dans une écoute active de ceux qui apportent leur avis et élaborons des décisions participatives.

4

INTÉGRER LA PRISE DE RISQUE DANS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

La notion de prise de risque est inscrite dans nos projets d'établissement. Nous mettons en œuvre un processus décisionnel qui permet de prendre en compte la prise de risque.

5

FAIRE VIVRE DES EXPÉRIENCES DE RÉUSSITES À NOS COLLABORATEURS

Nous donnons la responsabilité de ce qui peut être fait au plus petit niveau de l'autorité compétente (principe de subsidiarité). Nous faisons évoluer les salariés en nous appuyant sur leurs ressources et leurs envies pour développer des projets, tout en leur réservant des temps individuels pour une démarche collaborative et en reconnaissant la valeur du travail effectué.

6

RECONNAITRE LE DROIT À L'ERREUR COMME CONSTITUTIF DU PARCOURS DU PROFESSIONNEL.

7

PRIVILÉGIER LES SOLUTIONS PARTICIPATIVES AUX INÉVITABLES PROBLÈMES DU QUOTIDIEN

8

PROMOUVOIR L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ DANS LE TRAVAIL

Nous promovons le fait d'aller au-delà de sa propre mission pour soutenir un pair à la peine, de communiquer de manière bienveillante et de rester accessible et à l'écoute pour apporter une réponse concertée aux sollicitations.

9

CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE LES SALARIÉS PRENNENT PLAISIR À TRAVAILLER

Nous favorisons le meilleur équilibre possible entre exigences professionnelles et équilibre de vie personnelle des salariés, créons des espaces de travail fonctionnels et chaleureux et encourageons les moments de convivialité.



9 Engagements au service des orientations stratégiques

CINQ ORIENTATIONS DE MANAGEMENT ONT ÉTÉ INSCRITES AU PROJET STRATÉGIQUE 2018-2023 :

Structurer le milieu éducatif et de travail pour apporter les conditions d'une qualité de vie dans les structures d'accueil.

Établir une relation de confiance réciproque et non l'application stricte du « principe de précaution » qui réclame le risque zéro, incompatible avec la prise en charge des personnes fragiles.

Responsabiliser par un soutien permanent pour que chaque professionnel exerce au mieux la fonction qui lui est confiée en contrepartie d'une exigence plus forte sur le résultat attendu. (Principe de subsidiarité).

Se tenir dans une disposition permanente à apporter des solutions aux problèmes plutôt que de laisser s'installer le mal-être, la plainte, le blocage.

Prendre plaisir à travailler plutôt que seulement travailler, le lieu de travail prenant la forme d'un lieu de vie dans lequel une communauté éducative se constitue.

CES ORIENTATIONS ONT ÉTÉ DÉCLINÉES DANS UNE CHARTE CONSTRUITE À PARTIR D'UNE CONSULTATION DES CADRES DE L'UNION POUR L'ENFANCE LORS DU SÉMINAIRE DES 6 ET 7 JUILLET 2020.



Charte de Management Union pour l'Enfance

ORIENTATION 1

Structurer le milieu éducatif et de travail pour apporter les conditions d'une qualité de vie dans les structures d'accueil.

En tant que cadre de l'Union pour l'Enfance, nos missions sont les suivantes :

Porter le projet associatif et le projet d'établissement comme document de référence pour structurer le milieu éducatif et de travail

Porter la démarche qualité pour l'amélioration continue des pratiques

Implanter la psychoéducation par **la formation et la relecture des pratiques** pour l'ensemble des salariés.

Mettre en œuvre **un parcours d'accueil pour chaque nouveau salarié** en identifiant des personnes référentes.

Mettre en œuvre **un projet personnalisé pour chaque jeune**

Par-delà ces obligations nous nous engageons à :

1. Construire une communauté éducative fondée sur les valeurs inscrites dans nos projets d'établissement, notamment sur la Charte des 6A.

2. Éviter un fonctionnement en urgence

→En mettant en œuvre des méthodes de travail adaptées dans tous nos échanges (réunions, échanges à deux etc.)

→En développant un mode de fonctionnement permettant de suppléer aux absences avec des personnes relais.



Charte de Management Union pour l'Enfance

ORIENTATION 2

Établir une relation de confiance réciproque et non l'application stricte du « principe de précaution » qui réclame le risque zéro, incompatible avec la prise en charge des personnes fragiles.

En tant que cadre de l'Union pour l'Enfance, nos missions sont les suivantes :

Respecter la **procédure informations préoccupantes** qui pose la responsabilité de chacun, en sollicitant nos collaborateurs et responsables en cas de situation grave, afin de ne pas rester seul dans les décisions à prendre et à communiquer sur les suites à donner.

Par-delà ces obligations nous nous engageons à :

3. Élaborer collectivement avec nos pairs dans une alliance éducative.

→ En nous engageant, d'une part à entrer dans une écoute active de ceux qui apportent leur avis.

→ En nous engageant d'autre part à élaborer une décision participative. Le cas échéant, en prenant en compte le point de vue des parents selon la capacité parentale.

4. Reconnaître la notion de « prise de risque » dans l'intérêt supérieur de l'enfant dans nos fonctionnements.

→ En inscrivant cette notion dans nos projets d'établissement.

→ En mettant en œuvre un **processus décisionnel** qui prend en compte la prise de risque. Pour cela, les rôles et responsabilités de chacun seront définis, en mesurant en équipe la notion de risque et en précisant le niveau de collaboration à la décision.

→ En étant transparent envers nos partenaires institutionnels sur toute prise de risque



Charte de Management Union pour l'Enfance

ORIENTATION 3

Responsabiliser par un soutien permanent pour que chaque professionnel exerce au mieux la fonction qui lui est confiée en contrepartie d'une exigence plus forte sur le résultat attendu. (Principe de subsidiarité).

En tant que cadre de l'Union pour l'Enfance, nos missions sont les suivantes :

Définir le cadre de travail des collaborateurs et les fonctions.

S'engager à connaître les envies d'évolution, de formation et de développement du salarié, notamment **en réalisant l'entretien annuel** des collaborateurs en définissant des objectifs réalistes et réalisables.

Par-delà ces obligations nous nous engageons à :

5. Accompagner les collaborateurs pour leur faire vivre des expériences de réussites.

→ En donnant la responsabilité de ce qui peut être fait au plus petit niveau de l'autorité compétente pour résoudre un problème (principe de subsidiarité) et en évitant ainsi l'ingérence

→ En réservant des temps individuels à chacun des salariés pour une démarche collaborative.

→ En responsabilisant et faisant évoluer les salariés en s'appuyant sur leurs ressources et leurs envies pour développer des projets et activités.

→ En reconnaissant régulièrement la valeur du travail effectué et l'exprimant à chacun des salariés.

6. Reconnaître le droit à l'erreur comme constitutif du parcours du salarié.



Charte de Management Union pour l'Enfance

ORIENTATION 4

Se tenir dans une disposition permanente à apporter des solutions aux problèmes plutôt que de laisser s'installer le mal-être, la plainte, le blocage.

En tant que cadre de l'Union pour l'Enfance, nos missions sont les suivantes :

Donner suite à toute difficulté qui est portée à notre connaissance et en informer le salarié.

Accompagner les personnes pour un changement de poste lorsque cela est pertinent.

Par-delà ces obligations nous nous engageons à :

7. Créer les conditions du dialogue et prendre en compte les solutions proposées par le salarié.

Charte de Management Union pour l'Enfance

ORIENTATION 5

Prendre plaisir à travailler plutôt que seulement travailler, le lieu de travail prenant la forme d'un lieu de vie dans lequel une communauté éducative se constitue.

En tant que cadre de l'Union pour l'Enfance, nos missions sont les suivantes :

Veiller au respect des **savoir-être essentiels entre collègues** en prenant soin les uns des autres.

Par-delà ces obligations nous nous engageons à :

8. Travailler dans un esprit de solidarité.

→En allant au-delà de notre mission propre pour soutenir la mission d'un pair lorsqu'il est à la peine.

→En **communiquant de manière bienveillante**, en étant à l'écoute, accessible et attentif à apporter une réponse concertée aux sollicitations.

9. Créer les conditions pour que les salariés prennent plaisir à travailler

→En favorisant le meilleur équilibre possible entre exigences professionnelles et équilibre de vie personnelle des salariés.

→En adaptant l'organisation des lieux de travail à la mission et ainsi **créant des espaces de travail fonctionnels et chaleureux.**

→En favorisant les moments de convivialité entre les salariés d'une même communauté éducative, et laissant le salarié libre de participer ou non.